



14ème législature

Question N° : 84267	De Mme Suzanne Tallard (Socialiste, républicain et citoyen - Charente-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique >étrangers	Tête d'analyse >immigration	Analyse > forces armées en Afghanistan. collaborateurs contractuels. accueil.
Question publiée au JO le : 07/07/2015 Réponse publiée au JO le : 21/07/2015 page : 5584		

Texte de la question

Mme Suzanne Tallard attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation des interprètes afghans qui ont aidé l'armée française durant son intervention en Afghanistan. Sur 700 auxiliaires civils, 258 avaient demandé à être rapatriés avec nos militaires par peur des représailles qu'eux-mêmes et leurs familles risquent de subir suite à leur action aux côtés de nos troupes. Or seuls 73 d'entre eux ont reçu une réponse positive dans un premier temps. Face à l'urgence de la situation, il s'est engagé à réexaminer la situation des personnes auxquelles un visa avait été refusé. Elle lui demande si l'État français va agir rapidement afin que ces familles afghanes puissent toutes être accueillies en France en reconnaissance des services rendus.

Texte de la réponse

La France suit avec la plus grande attention le sort des anciens employés afghans de ses forces armées et n'oublie pas les services qu'ils ont rendus. Depuis plus de deux ans, un dispositif d'accueil spécifique a été mis en place. Pour les cas le nécessitant, l'accueil en France a été privilégié. La France a des devoirs envers ses personnels ; elle ne s'y dérobera pas. Si le fait d'avoir travaillé avec la France ne peut ouvrir un droit absolu à s'y installer, la réalité du risque encouru doit évidemment être prise en compte. Les demandes de réexamen des dossiers sont actuellement en cours de traitement par les services de l'ambassade de France à Kaboul.